

Image not found or type unknown



remboursement assurance suite sinistre

Par **nicolasmdb**, le **17/03/2011** à **15:00**

Suite à un dégât des eaux, une entreprise désignée par mon assurance a fait un devis qui a été accepté par l'expert et l'assurance. Suite à des retards qui ne sont pas de mon fait, je dois faire exécuter les travaux en urgence par mes propres moyens. Puis-je exiger une prise en charge partielle (70%) ou totale de l'assurance sans passer par l'entreprise désignée ?

Merci,

Nicolasmdb